

# VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE/SERVICE ACTION SOCIALE

ARR2021\_ 0107

## ARRÊTÉ

**OBJET : REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR NOMMÉ SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L123-6, R123-7 ; R123-11, R123-12 et R123-15,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2020 fixant à 7 le nombre des membres élus en son sein par le Conseil Municipal, pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

**VU** l'arrêté 2020-0126 du 02 juillet 2020 désignant les membres siégeant au conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

**Vu** la démission de Madame Germaine LECYGNE, administrateur nommé,

**Vu** la candidature de Madame Nicole DEMEESTER, connue pour son implication au sein de la Ville,

**Considérant** la nécessité de remplacer Madame Nicole LECYGNE,

## ARRÊTE

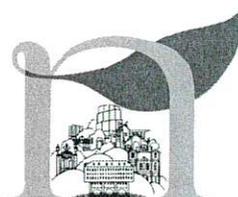
**ARTICLE 1 :** Est nommée membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, **Madame Nicole DEMESTEER**, en qualité de personne qualifiée,

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :  
Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy,  
Madame le Directeur Général des Services,  
Aux intéressés,  
chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021\_

0107

Portant « Remplacement d'un administrateur nommé siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale »

caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télécours citoyens, accessible sur le site internet [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr).

Fait à Noisiel, le 30 AVR. 2021



Le Maire

Mathieu VISKOVIC

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 06 AVR. 2021  
Affiché en Mairie le 06 AVR. 2021  
Publié au Recueil des Actes Administratifs le 06 AVR. 2021  
Notifié le 06 AVR. 2021

